

CPES DIRECTION DE CHOEUR

Sur 2 années minimum	Cours ou activité	Tps cours hebdo	Evaluation	Divers
UE1 DISCIPLINE PRINCIPALE	Cours individuel	30 min	Contrôle continu	
	Cours collectif	2H30	Contrôle continu	
	Pratique de la direction dans les chœurs 1er cycle du CRR	45 min	Attestation	
	Expression contemporaine ou ancienne	30 min	Attestation	
UE2 DISCIPLINES COMPLEMENTAIRES	Pratique collective Chœur de chambre du CRR	1H	Attestation	
	Direction d'un chœur extérieur au CRR		Evaluation sur site	
	Initiation à la technique vocale	30 min	Contrôle continu et attestation	Exemption pour les chanteurs au-dessus du niveau 2C1
	Une UE par an à valider parmi la liste ci-dessous			
	Piano complémentaire	30 min	Contrôle continu et attestation	Pour les non pianistes
	Déchiffrage	30 min	Contrôle continu et attestation	
	Harmonie au clavier	30 min	Contrôle continu et attestation	
	Basse continue	30 min	Contrôle continu et attestation	
UE3 CULTURE ET FORMATION MUSICALE	Formation musicale	2H30 ou 3H	Contrôle continu ou UV de DEM	Niveau entrée II C 4 Validé
	Commentaire d'écoute (quand l'UV de FM est validée)	1H30	Contrôle continu et attestation	1 ou 2 ans dans le cycle
	Histoire de la musique (pour les francophones) ou écriture (pour les non francophones)	1H30	Contrôle continu ou UV de DEM	
	Analyse	1H30	Contrôle continu ou UV de DEM	
	Une discipline de culture au choix			
	Composition	1H30	Contrôle continu	
	Théâtre		Contrôle continu	Mise en place septembre 2021
	Danse		Contrôle continu	Mise en place septembre 2021
UE4 PREPARATION A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Connaissance de l'environnement professionnel	50 H sur 2 ans	Présence aux journées	Mutualisé sur l'Ile de France
	Participation aux master classes et aux projets pédagogiques	1H	Contrôle continu incluant prestations publiques	
	Concours d'entrée dans des établissements supérieurs		Résultat	

Pour les étudiants étrangers une attestation de niveau de français B1 sera exigée au plus tard en fin de première année de CPES